Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20260312-2026_15-DE

DEPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE

Arrondissement de FOUGERES-VITRÉ

Canton de Val-Couesnon

MAIRIE
de
MARCILLE-RAOUL

Code Postal : 35560
Téléphone : 02 99 73 64 16
Mail : marcille-raoul@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOULMER Jean-Claude

Présents : BOULMER Jean-Claude, PRUNIER Dominique, BATTAIS Dominique, HONORÉ David, QUEVERT Emilie, BEAUCHER Jean-Luc, CHEVALIER Rémy, NESTORET Steve, PIOT Gaël, NGUYEN-QUAN Christian
Excusés : MOUCHOUX Mickaël (pouvoir NGUYEN-QUAN Christian), BINOIST Christophe
Absent : LE GALLAIS Julien, LE NABEC Marie-Laure

Monsieur NGUYEN-QUAN Christian a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	10	10

Date de la convocation
Le 5 mars 2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16 mars 2026

et publication le 16 mars 2026

2026-15 : Projet de réhabilitation de la salle Polyvalente

Le projet de rénovation de la salle polyvalente de Marcillé Raoul, datant de près de 40 ans, a été initié courant 2025. Compte tenu des dégradations constatées sur l'enveloppe extérieure, le conseil municipal a décidé de réaliser un bouquet de travaux afin que ce bâtiment public ne se dégrade pas plus.

Les travaux évalués à l'époque consistaient en :
- Maçonnerie : Reprise des fissures de façades, des enduits et des peintures extérieures
- Couverture : Remplacement des couvertines et chenaux
- Menuiseries extérieures : Remplacement des ouvertures bois
- Electricité : remplacement de tous les points lumineux en LED
- Remplacement des fours vétustes par un four à Air Pulsé et un piano gaz.

Pour ces travaux, non complexes, dont le coût d'objectif initial était inférieur à 90 000 € HT, nous avons fait le choix de solliciter plusieurs entreprises en direct sur chaque lot et de ne pas faire appel à une maîtrise d'œuvre.
Nous avons reçu plusieurs réponses sur la majorité des lots qui ont fait l'objet d'une analyse en commission le 5 mars 2026.

A l'issue de cette réunion et sur la base du projet initial, la commission d'appel d'offre propose au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes pour la réalisation du chantier :

Maçonnerie, l'établissement LB Ravalement est le mieux disant avec un devis à 31 047 € HT. (Comprenant l'option de 3790 € HT)

.../...

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20260312-2026_15-DE

Couverture, l'établissement Despréaux Aline est le mieux disant avec un devis à 6 896 € HT.
Menuiseries Extérieures, l'établissement BEAUCHER est le mieux disant avec un devis à 23 614.60 € HT.
Electricité Eclairage, l'établissement MONSIFROT-PEYROUNY est le mieux disant avec un devis à 10 309,05 € HT
Electricité Alimentation Cuisine (Four et Piano), l'établissement MONSIFROT-PEYROUNY est le mieux disant avec un devis à 1 097,27 € HT
Cuisine (Four et Piano), l'établissement MTGC est le mieux disant avec un devis à 11 150 € HT.

Néanmoins après sollicitation des services départementaux (architecte départemental et chargée de mission départementale du pays de Fougères) sur l'éligibilité du projet il s'avère que le bouquet de travaux doit être plus ambitieux sur la partie confort d'été du bâtiment, l'aspect énergétique et chauffage en hiver n'étant pas problématique.

Monsieur le maire propose donc de consulter les entreprises ci-dessus retenues lors de la première consultation afin de compléter leur offre et répondre à la demande des services départementaux, gage de l'obtention de subvention dans la limite de 70 % pour le département.

L'amélioration de confort d'été peut être obtenue par :
Lot Maçonnerie :

- La mise en place de débord de jet d'eau façade sud sur les châssis fixes doit être ajouté.

Lot Couverture :

- Le remplacement du vélux de toit par un vélux avec occultant solaire doit être ajouté

Lot Menuiseries :

- Le changement des baies sur la façade sud (proposée en double vitrage) doit intégrer soit un film anti rayonnement, soit des pares soleil au niveau de chaque baie.

En outre une préconisation acoustique sur le hall d'entrée est à envisager dans la mesure du possible.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la proposition de la commission d'offre et confie à Monsieur le Maire cette consultation complémentaire auprès des entreprises initialement retenues, afin de répondre favorablement aux demandes de l'Agence Départementale et de l'architecte départemental, dans l'objectif d'un dépôt rapide d'un dossier de demande d'aide Départementale au titre du dispositif « Ambitions Communes ».

A noter que Madame QUEVERT Emilie n'a pas pris part au vote.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE MARCILLE-RAOUL
ILLE-ET-VILAINE